

Outrage à agent à Kango

**Il moleste un gendarme en tenue au poste**

SCOM

Libreville/Gabon

**MARTIAL** Kalako Mahoutin, Béninois, la trentaine, réfléchira certainement à deux fois, avant de rééditer son exploit maladroit, qui lui vaut son incarcération à la prison centrale de Libreville. En effet, alors que les gendarmes de la brigade-centre de Kango étaient en pleine intervention, il ne s'est pas gêné d'entraver le bon déroulement de l'action des Officiers de police judiciaire (OPJ). D'où son arrestation le 1er novembre dernier.

Outrage à un agent dans l'exercice de ses fonctions. C'est le délit retenu par le juge d'instruction, pour placer, le jeune Béninois, en détention à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Les faits tels que rapportés par une source policière proche du dossier se sont

déroulés au carrefour de Kango, le chef-lieu du département du Komo. Informés du déroulement d'une bagarre entre deux jeunes gens, les agents rendent sur les lieux pour le constat d'usage. Et, si cela s'avère nécessaire, embarquer les mis en cause pour les nécessités d'enquête. D'autant que ces derniers commençaient véritablement à troubler l'ordre public.

Mais, contre toute attente, les Officiers de police judiciaire vont faire face à une résistance farouche de la part de Martial Kalako Mahoutin. En effet, ce dernier fait clairement savoir aux agents qu'il est hors de question que les deux bagarreurs - avec lesquels il n'a curieusement aucun lien -, les suivent au poste de gendarmerie. Face à ce qui s'apparente à un outrage à agents dans l'exercice de leurs fonctions, le directeur des enquêtes de la brigade de gendarmerie



Photo : D.R

Martial Kalako Mahoutin réfléchit sur son sort à la prison centrale.

de Kango-centre ordonne immédiatement l'arrestation du suspect pour qu'il soit auditionné sur ses véritables motivations.

**SOUS MANDAT DE DÉPÔT** Une fois dans les locaux de la brigade, Kalako Mahoutin manifeste bruyamment son mécontentement. Sans pour autant justifier son écart de conduite. Pour calmer ses ardeurs, le directeur des investigations décide de le placer en cellule. Informé de cette décision, le tribunal s'avance vers l'agent en tenue chargé d'exécuter l'ordre du chef. Puis il le saisit au collet, et le moleste devant ses collègues.

Il n'en faut pas plus au patron de l'unité pour passer à la vitesse supérieure. Aussi, l'agresseur est-il aussitôt neutralisé. Avant d'être jeté dans une cellule, à partir de laquelle il a été d'ailleurs auditionné.

Deux jours plus tard, c'est-à-dire vendredi dernier, Martial Kalako Mahoutin est déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. Le chef du parquet transmet aussitôt le dossier à un juge d'instruction qui délivre, immédiatement, un mandat de dépôt à l'encontre du mis en cause.

People/Harcèlement sexuel/Mariah Carey

**Son ancien garde du corps l'accuse**



Photo : AFP

La star américaine Mariah Carey accusée de harcèlement sexuel par un ancien garde du corps.

AFP

Paris/France

**Un ancien garde du corps de Mariah Carey accuse la chanteuse de harcèlement sexuel et d'humiliation. Il reproche également à la star américaine des impayés à hauteur de 220 000 dollars (190 000 euros).**

**SELON** le site people TMZ, le patron de l'entreprise de sécurité personnelle que Mariah Carey a employé entre juin 2015 et mai 2017, Michael Anello, menacerait de poursuivre la chanteuse pour des faits de harcèlement sexuel et d'humiliation.

L'ancien garde du corps accuse ainsi Mariah Carey de lui avoir fait des avances répétées et, lors d'un déplacement au Mexique, de lui avoir demandé de monter une valise dans sa chambre où elle l'aurait ac-

cueilli en tenue suggestive. L'artiste aurait également demandé à "être entourée d'hommes noirs, mais pas de Blancs".

**NAZISME ET KKK** Les griefs ne s'arrêtent pas là, puisque Michael Anello dit avoir été humilié par la star. Celle qui a vendu plus de 200 millions d'albums dans le monde l'aurait régulièrement comparé à un nazi, à un membre du Ku Klux Klan ou à un suprématiste blanc. En outre, le chef d'entreprise reproche à l'artiste des impayés à hauteur de 220 000 dollars (190 000 euros), soit environ 124 640 000 francs CFA.

Les représentants de l'artiste seraient tombés d'accord avec l'avocat de Michael Anello pour régler certains points à l'amiable, mais précisent néanmoins "ne pas avoir d'informations sur l'accusation de harcèlement sexuel".